PROGRAMMATION FORMATIONS 2026

Diplôme OMBE

Le diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) est livré conjointement par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Nous unissons ainsi nos forces et notre expertise afin d'offrir des formations de haut niveau en matière de développement de compétences appliquées aux municipalités locales et régionales.

Pour tous les détails, tarification et inscription : www.combeq.qc.ca

Cours de base obligatoires (2,7 UEC*)

Gestion efficace des plaintes et recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 24 et 25 février
- 20 et 21 mai
- 22 et 23 septembre
- 18 et 19 novembre

Lecture de plans et devis pour l'OMBE (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles 2027

- 27 et 28 janvier 2027

Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme (1,3)

Tarif régulier : 970 $ + taxes | Membre COMBEQ : 650 $ + taxes

Classes virtuelles

- 2, 3, 9 et 10 février
- 1er, 2, 8 et 9 avril
- 22, 23, 29 et 30 septembre
- 24, 25 novembre, 1er et 2 décembre

Cours de concentration

Concentration Bâtiment (4,7 UEC*)

Droits acquis et les régimes de tolérance à l'égard de situations existantes (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes
Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 27 et 28 janvier
- 4 et 5 mai
- 1er et 5 octobre
- 9 et 10 décembre

Initiation au *Code de construction du Québec* (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes
Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 29 et 30 septembre
- 1er et 2 décembre

Partie 9 du *Code de construction du Québec* (1,9)

Tarif régulier : 1 375 $ + taxes
Membre COMBEQ : 922 $ + taxes

Classes virtuelles

- 12, 19, 26 novembre et 3, 10 et 17 décembre 2026

Concentration Environnement (3,9 UEC*)

Activités en milieux hydriques : nouvelles règles, nouvelles responsabilités pour les OMBE (0,6)***

Tarif régulier : 510 $ + taxes
Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 16 janvier de 9 h à 16 h
- 21 et 22 janvier de 9 h à 12 h
- 28 et 29 janvier de 9 h à 12 h
- 4 et 5 février de 9 h à 12 h
- 10 et 11 février de 13 h à 16 h
- 13 février de 9 h à 16 h
- 17 et 18 février de 13 h à 16 h
- 19 février de 9 h à 16 h
- 23 et 24 février de 9 h à 12 h
- 27 février de 9 h à 16 h
- 2 et 3 mars de 13 h à 16 h
- 6 mars de 9 h à 16 h
- 10 et 11 mars de 9 h à 12 h
- 12 mars de 9 h à 16 h
- 17 et 18 mars de 9 h à 12 h
- 20 mars de 9 h à 16 h
- 24 et 25 mars de 9 h à 12 h
- 26 mars de 9 h à 16 h
- 7 et 8 avril de 13 h 30 à 16 h 30
- 20 et 21 avril de 13 h 30 à 16 h 30
- 27 et 28 avril 13 h 30 à 16 h 30
- 11 et 12 mai de 13 h 30 à 16 h 30
- 19 et 20 mai de 13 h 30 à 16 h 30
- 9 et 10 novembre de 13 h 30 à 16 h 30
- 14 et 15 décembre de 13 h 30 à 16 h 30

Gestion des lacs et des cours d'eau (1,3)

Tarif régulier : 970 $ + taxes
Membre COMBEQ : 650 $ + taxes

Classes virtuelles

- 9, 10, 16 et 17 mars
- 19, 20, 26 et 27 mai
- 6, 7, 13 et 14 octobre
- 1er, 2, 8 et 9 décembre

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) (1,3)**

Tarif régulier : 970 $ + taxes
Membre COMBEQ : 650 $ + taxes

Classes virtuelles

- 2, 3, 9 et 10 février
- 1er, 2, 8 et 9 avril
- 22, 23, 29 et 30 septembre
- 24, 25 novembre, 1er et 2 décembre

Cours de concentration (suite)

Concentration Bâtiment (4,7 UEC*)

Partie 10 *du Code de construction du Québec* (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes
Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 27 et 28 octobre 2026

Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes
Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 27 et 28 avril
- 27 et 28 octobre

Concentration Environnement (3,9 UEC*)

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (0,7)*

Tarif régulier : 510 $ + taxes
Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 3 et 4 février
- 6 et 7 mai
- 4 et 5 novembre

Cours complémentaires

Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 20 et 21 avril

Comment s'y retrouver avec la *Loi sur les architectes*? (0,2)

Tarif régulier : 138 $ + taxes | Membre COMBEQ : 93 $ + taxes

Webinaire

- 14 mai de 13 h 30 à 15 h 30
- 29 octobre de 13 h 30 à 15 h 30

Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 24 et 25 février
- 20 et 21 mai
- 4 et 5 novembre

Gérer son stress au travail (0,2)

Tarif régulier : 138 $ + taxes | Membre COMBEQ : 93 $ + taxes

Webinaire

- 29 avril de 10 à 12 h
- 7 décembre de 13 h 30 à 15 h 30

Initiation au Règlement Q-2, r. 22 (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 16 et 17 février
- 19 et 20 mai
- 9 et 10 décembre

Insalubrité des bâtiments – Modules 1 et 2 (1,3)

Tarif régulier : 970 $ + taxes | Membre COMBEQ : 650 $ + taxes

Classes virtuelles

- 22, 23, 29 et 30 avril
- 17, 18, 24 et 25 novembre

Le devoir d'information des OMBE et la protection des renseignements personnels – Connaissez-vous vos responsabilités? (0,2)

Tarif régulier : 138 $ + taxes | Membre COMBEQ : 93 $ + taxes

Webinaire

- 30 avril de 10 h à 12 h
- 6 octobre de 13 h 30 à 15 h 30

Cours complémentaires (suite)

Mystères du lotissement et des avis de motion (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 15 et 16 juin
- 7 et 8 octobre

Partie 3 du *Code de construction du Québec* (1,9)

Tarif régulier : 1 375 $ + taxes | Membre COMBEQ : 922 $ + taxes

Classes virtuelles

- Session annulée

Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire (0,2)

Tarif régulier : 138 $ + taxes | Membre COMBEQ : 93 $ + taxes

Webinaire

- 21 octobre de 13 h 30 à 15 h 30

***Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* : rappel des règles et modifications récentes au Règlement (0,2)**

Tarif régulier : 138 $ + taxes | Membre COMBEQ : 93 $ + taxes

Webinaire

- 23 avril de 13 h 30 à 15 h 30
- 11 juin de 10 h à 12 h
- 8 septembre de 10 h à 12 h

Rôle du conciliateur-arbitre (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 7 et 8 octobre

Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 6 et 7 mai
- 8 et 9 décembre

Systèmes de traitement dans le cadre du Règlement Q-2, r. 22 (0,7)

Tarif régulier : 510 $ + taxes | Membre COMBEQ : 342 $ + taxes

Classes virtuelles

- 30 et 31 mars
- 25 et 26 novembre

Cours complémentaires (suite)

Zonage agricole (1,3)

Tarif régulier : 970 $ + taxes | Membre COMBEQ : 650 $ + taxes

Classes virtuelles

- 11, 12 et 18 février
- 6, 7 et 13 mai
- 23, 24 septembre et 1er octobre
- 2, 3 et 10 décembre

** Unité(s) d'éducation continue*

*** Cours dispensés en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs (MELCCPBFP).*

**** Formation dispensée avec l'aide financière de :*

Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030

Québec

Conditions d'obtention du diplôme

Les cours du programme OMBE sont accrédités par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) et chaque heure de formation donne droit à 0,1 UEC.

Les cours suivants sont accrédités depuis le 1er janvier 2005 :

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;*
- *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.*

Tous les autres cours sont accrédités depuis le 1er septembre 2006.

Minimum requis pour obtenir le diplôme :

- Avoir réussi tous les cours obligatoires, tous les cours d'une concentration et des cours complémentaires pour un minimum de 10 UEC;
- Être un employé municipal et membre de la COMBEQ.

Minimum requis pour le maintien du titre OMBE :

- 1,4 UEC par 2 ans, incluant la mise à niveau.

Si l'un des cours de base ou de concentration est modifié ou mis à jour par la COMBEQ en raison de développements législatifs, ce cours devient à nouveau obligatoire. L'officier municipal dispose d'une période de deux ans pour le suivre, sans quoi il ne pourra plus porter le titre d'OMBE. C'est ce qu'on appelle « la mise à niveau ».

La COMBEQ se réserve le droit d'offrir des cours hors programme et n'octroyant aucune UEC.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

SOFEDUC

COMBEQ
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC